

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 23 Mai 2025 à 11 heures à l'hôtel « ACROPOLE » sis au **Rue Rodrigo de Freitas -Les Berge Du Lac 1, Tunis, Tunisie**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la Société et du Groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One Tech de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts de la Société ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des administrateurs indépendants ;
11. Renouvellement du mandat des administrateurs actuels de la Société ou nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la Société ;
12. Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la Société à la suite de son élection par l'Assemblée Générale Elective du 23 Mai 2025 ;
13. Renouvellement du mandat et ou nomination des commissaires aux comptes de la Société ;
14. Autorisation accordée au conseil d'administration de la société pour la régulation du cours à la BVMT ;
15. Information aux actionnaires sur les franchissements de seuil ;
16. Questions diverses ; et
17. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

ONE TECH HOLDING

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana

La société One Tech Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 Mai 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui s'élève à 25 376 145 TND comme suit :

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice 2024	25 376 145
Résultats reportés Antérieurs	131 586 300
Sous Total	156 962 445
Fonds Social	180 000
Dividendes	20 100 000
Résultats reportés (à nouveau)	136 682 445

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un dividende de 0,250 dinars par action correspondant à la somme globale de 2 100 000 Dinars.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 50 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du conseil d'administration réuni le 28 mars 2025 décide de renouveler le mandat de Madame Leila Ouled Ali et Monsieur Mehdi Houas, réunissant les conditions d'éligibilité tel que édictées par la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 Mars 2020 ; en qualité d'administrateurs indépendants pour un second et dernier terme et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices 2025/2026/2027.

Madame Leila Ouled Ali et Monsieur Mehdi Houas acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remercient les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2027 :

- Monsieur Moncef Sellami ;
- Monsieur Hedi Karim Sellami ;
- Monsieur Slim Sellami ;
- Monsieur Riadh Cherif ;
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa ;
- Ekuity Capital, représentée par M. Hichem Ben Hmida.

L'Assemblée décide également la nomination de Mme Naila Horchani en tant qu'administrateur.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Suite à l'appel à la candidature lancé par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 Mars 2025 objet de publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT et dans deux journaux quotidiens et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective réunie au même jour que la présente Assemblée Générale Ordinaire, cette dernière ratifie cette désignation et approuve la nomination de M/MmeTunisien(ne), titulaire de la carte d'identité nationale numéro.....pour une période de trois ans couvrant les exercices 2025/2026/2027.

M/Mme. accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il/elle n'exerce aucune fonction et n'est frappé(e) d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat du cabinet ECC MAZARS représenté par Monsieur Walid Masmoudi et la nomination de Monsieur Sleheddine Zahaf, en qualité de commissaires aux comptes, et ce pour une durée de trois ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Sleheddine Zahaf et Monsieur Walid Masmoudi représentant du cabinet ECC MAZARS déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier le président informe les actionnaires de la société des opérations de franchissements de seuil sur le titre OTH qui ont été enregistrées au courant de l'exercice 2024 :

1. Franchissement de seuil à la baisse de 20% et 10% directement le 02/10/2024 suite à la cession de 15 millions d'actions détenues par M. Moncef Sellami ;
2. Franchissement de seuil à la hausse de 10% directement le 02/10/2024 suite à l'acquisition de 5 millions d'actions par M. Hedi Karim Sellami ;
3. Franchissement de seuil à la hausse de 5% directement le 02/10/2024 suite à l'acquisition de 5 millions d'actions par Mme Cyrine Sellami ;
4. Franchissement de seuil à la baisse de 10% le 12/06/2024 et de 5% le 13/06/2024 suite à la cession de 2 727 875 actions par AFRICINIVEST FUND III LLC.

Le président rappelle que ces franchissements de seuils ont fait l'objet de déclaration au conseil du marché financier et à la BVMT dans les délais légaux impartis.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à